

Arrêté n° 776/2017

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de régler la circulation et le stationnement Avenue du 8 mai 1945 – Rue de la Cadoule afin de permettre l'exécution des travaux de mise à la côte de tampons de regards par l'Entreprise EIFFAGE ROUTES du 27/11/2017 au 29/11/2017 inclus.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre l'exécution de travaux de mise à la côte de tampons de regards par l'Entreprise EIFFAGE ROUTES du 27/11/2017 au 29/11/2017 inclus, le stationnement et la circulation seront réglementés sur l' **Av. du 8 Mai 1945 et la Rue de la Cadoule** de la manière suivante :

- Circulation alternée (Empiètement sur la chaussée – largeur de voie maintenue : 2,5 m)
- Stationnement interdit sur l'emprise du chantier

(Gêne à la circulation le temps de la prise du mortier)

En cas de prolongation du chantier, le présent arrêté sera prorogé pour la durée totale des travaux.

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires et notamment un alternat par feux ou manuel, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries
aux sociétés de transport en commun

- Publiée en Mairie

Pour le Maire Empêché,

Le 1^{er} Adjoint,
GUY LAURET

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Vendargues. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VENDARGUES' and '13090'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'GUY LAURET'. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.